

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles  
SSIAD ESA PFAR**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° SDBS20230901

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Septembre à 18h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 05/09/2023.

**PRESENTS** : Messieurs SOUCHAL – VENAULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – BONNET – ROUGHEOL – SABY – Mesdames GIRAUD - BONY - LELONG.

**Nombre de membres** : en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

**Objet : Validation des cahiers des charges Renouvellement flotte automobile  
SSIAD ESA PFAR**

Les contrats de location de la flotte automobile de l'ESA (1 véhicule sur la flotte de 3, la location des 2 autres ayant été renouvelée pour 3 ans en janvier 2023), de la PFAR des Combrailles (2 véhicules) et du SSIAD (12 véhicules) arrivent à leur terme.

Pour le PFAR il s'agit de décembre 2023 pour 1 véhicule et de mars 2024 pour le second, pour l'ESA il s'agit de février 2024 pour un véhicule et de mars 2024 à décembre 2024 pour les 12 véhicules du SSIAD.

Il s'agissait de contrats de location longue durée :

36 mois – 60 000 kms pour l'ESA

36 mois – 50 000 km pour la PFAR

36 mois - 120 000 km pour le SSIAD.

Le Président propose de lancer une consultation afin de renouveler ces prestations de location. Les candidats sont invités à faire des propositions diverses selon le type d'énergie, voire de mixer leurs offres en tenant compte des contraintes techniques et des contraintes de fonctionnement des services.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

**DECIDE** : de valider les cahiers des charges ci-joints.

**AUTORISE** : le Président à lancer la consultation.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire



Le Président,  
**Boris SOUCHAL.**

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

AR Prefecture

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

## CAHIER DES CHARGES – SEPTEMBRE 2023

### APPEL D'OFFRES Renouvellement d'un véhicule en Location Longue Durée

#### PRESENTATION DU SERVICE DU SMADC/DE L'EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER DES COMBRAILLES

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles a été créé en 1985 pour répondre à la volonté de coopération intercommunale des élus.

Sont adhérentes les 99 communes des Combrailles, les Communautés de communes de Chavanon Combrailles et Volcans, de Combrailles Sioule et Morge et enfin du Pays de Saint Eloy. Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme est également membre du SMAD des Combrailles.

Le SMAD des Combrailles est un syndicat mixte dit à la carte, autrement dit il exerce des compétences obligatoires et un certain nombre de compétences à la carte ou facultatives.

Le SMADC a pour mission de porter des démarches de développement sur son périmètre d'intervention dans des domaines très divers (tourisme, économie, culture...). **Il est très fortement impliqué sur les questions de santé et d'offre de soins, d'une part avec le partage du Contrat Local de Santé, et d'autres parts par le portage depuis de nombreuses années des services médico-sociaux que sont le SSIAD, l'ESA et la PFAR des Combrailles.**

L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) emploie 3 agents qui effectuent des séances de soins d'accompagnement et de simulation de la mémoire destinées aux personnes, à domicile, atteintes de troubles de la mémoire, de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, ou de maladies neurodégénératives à un stade débutant ou modéré, même avant 60 ans.

D'une capacité de 10 places, le périmètre d'intervention de l'ESA est identique à celui du SSIAD il comporte 90 communes réparties sur les 3 cantons des Combrailles.

**Pour délivrer les séances, le personnel se rend au domicile des usagers avec des véhicules de service utilisés dans le cadre contrat de location.**

Aussi, l'ESA envisage la location de d'un véhicule longue durée au mois de février 2024 en remplacement de la restitution d'un véhicule à la même date.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

**S M A D**  
des Combrailles

**MARCHE**

Le marché a pour **objet la fourniture de 1 véhicule neuf en financement Location Longue**  
**Durée, 36 mois -60 000 KM**

**Type** : Le prestataire devra proposer les véhicules les mieux adaptés aux besoins de l'ESA avec les « plus » et les « moins », un utilitaire multiplace. Une fiche technique sera fournie pour chaque modèle de véhicule proposé.

**Boîte** : MANUELLE et AUTOMATIQUE

**Energie** : Gasoil, Essence, Electrique, hybride

**Couleur** : Blanche

**Équipement** : Préciser l'équipement de série. Les véhicules **devront avoir des feux antibrouillard (avant et arrière), la climatisation, l'autoradio, le GPS ainsi qu'une roue de secours (galette).**

**Les équipements suivants peuvent être précisés en option avec le surcoût correspondant : limiteur - régulateur de vitesse, mode éco.**

Selon leur gamme de produits, les candidats devront soumettre des propositions pour chaque type d'énergie.

S'agissant des véhicules électriques (ou hybrides rechargeables), les conditions de fournitures des bornes de recharge et les conditions de recharges à domicile devront être précisées.

Il peut être envisagé une période de test de véhicules afin de valider ou d'invalider la ou les solutions proposées (notamment sur les véhicules électriques ou hybrides). Les conditions de ces périodes de tests doivent être précisées.

**CLAUSES DU MARCHE**

**a) Durée**

36 mois/60 000 Km

**b) L'entretien**

**L'offre devra comprendre le coût mensuel pour** : le loyer, l'entretien/Maintenance, la garantie perte financière, le véhicule de remplacement.

« **Entretien** » : Préciser les coordonnées des garages agréés les plus proches de St Gervais d'Auvergne pouvant assurer l'entretien des véhicules.

**c) « Véhicule de remplacement »** : Préciser les conditions pour obtenir un véhicule de remplacement.

AS Prefecture

063-256301375-20230913-SPS  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

**S M A D**  
des Combrailles

**d) Restitution du véhicule:** Préciser l'incidence d'un kilométrage inférieur ou supérieur à la durée contractuelle lors de la restitution du véhicule.  
Préciser si les véhicules doivent être restitués en l'état ou si les travaux doivent être effectués pour la restitution.

### **e) Livraison**

La livraison du véhicule devra intervenir à date suivante :

**FEVRIER 2024 = 25 février 2024 pour 1 véhicule**

### Choix des offres

**Le prestataire sera choisi lors du bureau syndical du mois d'octobre 2023** après analyse technique.

### **CRITERES DE SELECTION :**

Prix de la prestation : 50 %

Pertinence et qualité technique de l'offre : 50 %

### Règlement

Le paiement des loyers interviendra par mandat administratif à réception de facture, libellée à l'adresse suivante : ESA des Combrailles – MAISON FRANCE SERVICES – 1 Rue général Desaix-63390 St Gervais d'Auvergne.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

AR Prefecture

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

**S M A D**  
des Combrailles



## CAHIER DES CHARGES – SEPTEMBRE 2023

### **APPEL D'OFFRES** **Renouvellement de la flotte automobile** **en Location Longue Durée**

#### **PRESENTATION DU SERVICE DU SMADC/DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE DES COMBRAILLES**

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles a été créé en 1985 pour répondre à la volonté de coopération intercommunale des élus.

Sont adhérentes les 99 communes des Combrailles, les Communautés de communes de Chavanon Combrailles et Volcans, de Combrailles Sioule et Morge et enfin du Pays de Saint Eloy.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme est également membre du SMAD des Combrailles.

Le SMAD des Combrailles est un syndicat mixte dit à la carte, autrement dit il exerce des compétences obligatoires et un certain nombre de compétences à la carte ou facultatives.

Le SMADC a pour mission de porter des démarches de développement sur son périmètre d'intervention dans des domaines très divers (tourisme, économie, culture...). **Il est très fortement impliqué sur les questions de santé et d'offre de soins, d'une part avec le partage du Contrat Local de Santé, et d'autres parts par le portage depuis de nombreuses années des services médico-sociaux que sont le SSIAD, l'ESA et la PFAR des Combrailles.**

Le Service de Soins à Domicile des Combrailles (SSIAD) emploie des aides-soignantes qui effectuent des soins de nursing et de confort au domicile des personnes âgées. D'une capacité d'accueil de 101 places et un périmètre d'intervention de 90 communes, le personnel du SSIAD utilise des véhicules de service en contrat de location longue durée pour se rendre au domicile des personnes âgées.

**SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DES COMBRAILLES**

Maison France Services - 1 rue du Général Desaix - 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne  
Tél : 04 73 85 86 41 Email : [ssiad@combrailles.com](mailto:ssiad@combrailles.com)

[www.combrailles.com](http://www.combrailles.com)

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

**S M A D**  
des Combrailles

**MARCHE**

Le marché a pour **objet la fourniture de 12 véhicules neufs en financement Location Longue**  
**Durée, 36 mois – 120 000 KM**

**Type** : Le prestataire devra proposer les véhicules les mieux adaptés aux besoins du SSIAD avec les « plus » et les « moins », la plus petite cylindrée en version 5 portes. Une fiche technique sera fournie pour chaque modèle de véhicule proposé.

**Boîte** : MANUELLE et AUTOMATIQUE

**Energie** : Gasoil, Essence, Electrique, hybride

**Couleur** : Blanche

**Équipement** : Préciser l'équipement de série. Les véhicules **devront avoir des feux antibrouillard (avant et arrière), la climatisation, l'autoradio, le GPS, ainsi qu'une roue de secours (galette).**

**Les équipements suivants peuvent être précisés en option avec le surcoût correspondant : limiteur - régulateur de vitesse, mode éco.**

Les candidats, selon leurs gammes, devront soumettre des propositions selon les scénarios suivants :

- 12 véhicules gasoil
- 12 véhicules essence
- 11 véhicules gasoil et 1 véhicule électrique
- 11 véhicules essence et 1 véhicule électrique
- 10 véhicules gasoil et 2 véhicules électriques
- 10 véhicules essence et 2 véhicules électriques
- Des propositions concernant des véhicules hybrides pourront être également formulées.

En cas d'impossibilité de proposer ces divers scénarios, une explication claire devra être donnée. S'agissant des véhicules électriques (ou hybrides rechargeables), les conditions de fournitures des bornes de recharge et les conditions de recharges à domicile devront être précisées.

Il peut être envisagé une période de test de véhicules afin de valider ou d'invalider la ou les solutions proposées (notamment sur les véhicules électriques ou hybrides). Les conditions de ces périodes de tests doivent être précisées.



## CLAUSES DU MARCHE

<b>a) Durée</b> 36 mois/120 000 Km AR Prefecture 063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE Recu le 27/09/2023 Publie le 27/09/2023
--

**L'offre devra comprendre le coût mensuel pour** : le loyer, l'entretien/Maintenance, la garantie perte financière, le véhicule de remplacement.

**« Entretien »** : Préciser les coordonnées des garages agréés les plus proches de St Gervais d'Auvergne pouvant assurer l'entretien des véhicules.

**c) « Véhicule de remplacement »** : Préciser les conditions pour obtenir un véhicule de remplacement.

**d) Restitution du véhicule** : Préciser l'incidence d'un kilométrage inférieur ou supérieur à la durée contractuelle lors de la restitution du véhicule.  
Préciser si les véhicules doivent être restitués en l'état ou si les travaux doivent être effectués pour la restitution.

### e) Livraison

La livraison des véhicules devra intervenir aux dates suivantes :

**Mars 2024** = 26 MARS pour 5 véhicules

**Avril 2024** = 26 AVRIL pour 3 véhicules

**Juin 2024** = 20 JUIN pour 2 véhicules

**Décembre 2024** = 13 DECEMBRE pour 2 véhicules

### Choix des offres

**Le prestataire sera choisi lors du bureau syndical du mois de novembre 2023** après analyse technique.

### **CRITERES DE SELECTION :**

Prix de la prestation : 50 %

Pertinence et qualité technique de l'offre : 50 %

### Règlement

Le paiement des loyers interviendra par mandat administratif à réception de facture, libellée à l'adresse suivante : S.S.I.A.D – MAISON FRANCE SERVICES – 1 Rue général Desaix- 63390 St Gervais d'Auvergne.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

AR Prefecture

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

**S M A D**  
des Combrailles

## CAHIER DES CHARGES – SEPTEMBRE 2023

### APPEL D'OFFRES Renouvellement de la flotte automobile en Location Longue Durée

#### PRESENTATION DU SERVICE DU SMADC/DE LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT ITINERANTE DES COMBRAILLES

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles a été créé en 1985 pour répondre à la volonté de coopération intercommunale des élus.

Sont adhérentes les 99 communes des Combrailles, les Communautés de communes de Chavanon Combrailles et Volcans, de Combrailles Sioule et Morge et enfin du Pays de Saint Eloy.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme est également membre du SMAD des Combrailles.

Le SMAD des Combrailles est un syndicat mixte dit à la carte, autrement dit il exerce des compétences obligatoires et un certain nombre de compétences à la carte ou facultatives.

Le SMADC a pour mission de porter des démarches de développement sur son périmètre d'intervention dans des domaines très divers (tourisme, économie, culture...). **Il est très fortement impliqué sur les questions de santé et d'offre de soins, d'une part avec le partage du Contrat Local de Santé, et d'autres parts par le portage depuis de nombreuses années des services médico-sociaux que sont le SSIAD, l'ESA et la PFAR des Combrailles.**

La plateforme d'accompagnement et de répit itinérante des Combrailles a pour vocation de repérer et d'accompagner les aidants s'occupant d'une personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ou d'une autre maladie neurodégénérative.

Le périmètre d'intervention de la PFAR comporte 102 communes réparties sur les 3 cantons des Combrailles.

Pour délivrer les séances, le personnel se rend au domicile des usagers avec des véhicules de service utilisés dans le cadre contrat de location.

Aussi, la PFAR envisage la location de deux véhicules longue durée au mois de décembre 2023 et de mars 2024 en remplacement de la restitution des véhicules à la même date.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

**S M A D**  
des Combrailles

**MARCHE**

Le marché a pour **objet la fourniture de 2 véhicules neufs en financement Location Longue**  
**Durée, 36 mois – 50 000 KM**

**Type** : Le prestataire devra proposer les véhicules les mieux adaptés aux besoins de la PFAR avec les « plus » et les « moins », un utilitaire multiplace. Une fiche technique sera fournie pour chaque modèle de véhicule proposé.

**Boîte** : MANUELLE et AUTOMATIQUE

**Energie** : Gasoil, Essence, Electrique, hybride

**Couleur** : Blanche

**Équipement** : Préciser l'équipement de série. Les véhicules **devront avoir des feux antibrouillard (avant et arrière), la climatisation, l'autoradio, le GPS, limiteur et régulateur de vitesse, ainsi qu'une roue de secours (galette).**

Les conditions de fournitures des bornes de recharge en cas de proposition de véhicules électriques (ou hybrides rechargeables) doivent être précisées.

Il peut être envisagé une période de test de véhicules afin de valider ou d'invalider la ou les solutions proposées (notamment sur les véhicules électriques ou hybrides). Les conditions de ces périodes de tests doivent être précisées.

**CLAUSES DU MARCHE**

**a) Durée**

36 mois/50000 Km

**b) L'entretien**

**L'offre devra comprendre le coût mensuel pour** : le loyer, l'entretien/Maintenance, la garantie perte financière, le véhicule de remplacement.

**« Entretien »** : Préciser les coordonnées des garages agréés les plus proches de St Gervais d'Auvergne pouvant assurer l'entretien des véhicules.

**c) « Véhicule de remplacement »** : Préciser les conditions pour obtenir un véhicule de remplacement.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

**d) Restitution du véhicule :** Préciser l'incidence d'un kilométrage inférieur ou supérieur à la durée contractuelle lors de la restitution du véhicule.  
Préciser si les véhicules doivent être restitués en l'état ou si les travaux doivent être effectués pour la restitution.

**e) Livraison**

La livraison des véhicules devra intervenir aux dates suivantes :

**Décembre 2023** = 15 décembre 2023 pour 1 véhicule

**Mars 2024** = 16 mars pour 1 véhicule

**Choix des offres**

**Le prestataire sera choisi lors du bureau syndical du mois d'octobre 2023** après analyse technique.

**CRITERES DE SELECTION :**

Prix de la prestation : 50 %

Pertinence et qualité technique de l'offre : 50 %

**Règlement**

Le paiement des loyers interviendra par mandat administratif à réception de facture, libellée à l'adresse suivante : PFAR des Combrailles – MAISON FRANCE SERVICES – 1 Rue général Desaix-63390 St Gervais d'Auvergne.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023

AR Prefecture

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE

Reçu le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles  
SSIAD ESA PFAR**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° SDBS20230901

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Septembre à 18h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 05/09/2023.

**PRESENTS** : Messieurs SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – BONNET – ROUGHEOL – SABY – Mesdames GIRAUD - BONY - LELONG.

**Nombre de membres** : en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

**Objet : Validation des cahiers des charges Renouvellement flotte automobile  
SSIAD ESA PFAR**

Les contrats de location de la flotte automobile de l'ESA (1 véhicule sur la flotte de 3, la location des 2 autres ayant été renouvelée pour 3 ans en janvier 2023), de la PFAR des Combrailles (2 véhicules) et du SSIAD (12 véhicules) arrivent à leur terme.

Pour le PFAR il s'agit de décembre 2023 pour 1 véhicule et de mars 2024 pour le second, pour l'ESA il s'agit de février 2024 pour un véhicule et de mars 2024 à décembre 2024 pour les 12 véhicules du SSIAD.

Il s'agissait de contrats de location longue durée :

36 mois – 60 000 kms pour l'ESA

36 mois – 50 000 km pour la PFAR

36 mois - 120 000 km pour le SSIAD.

Le Président propose de lancer une consultation afin de renouveler ces prestations de location. Les candidats sont invités à faire des propositions diverses selon le type d'énergie, voire de mixer leurs offres en tenant compte des contraintes techniques et des contraintes de fonctionnement des services.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

**DECIDE** : de valider les cahiers des charges ci-joints.

**AUTORISE** : le Président à lancer la consultation.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire



Le Président,  
**Boris SOUCHAL.**

**AR Prefecture**

063-256301375-20230913-SDBS20230901-DE  
Reçu le 27/09/2023  
Publié le 27/09/2023